

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2014

DATE DE CONVOCATION : 29 novembre 2014

DATE D’AFFICHAGE : 24 décembre 2014

PRESENTS : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mmes DAGNICOURT, BIEL, NICOLE, Ms ROUSSEREAU, COPIN, CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : M. Sylvain BOUILLON (pouvoir à M. POCHON)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT .

ORDRE DU JOUR : Sécurisation de l’acheminement des enfants jusqu’à l’arrêt bus - Délibération pour commande plan topographique à Géomexpert et délibération choix bureau d’études - Modalité de déclassement de la D16A2 - Travaux mur ancien cimetière - Demande de l’Agence Régionale de Santé pour périmètre de protection du captage - Divers.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2014 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 15/11/14 - M. BENDELOW, 33 rue du père bard, autorisation de l’architecte des bâtiments de France pour remise en conformité de 2 ouvertures.

Le 04/11/14 - Mme PHILIPPE, 6 rue Charles de Gaulle, autorisation de la commission d’urbanisme du 15 novembre 2014 pour remplacement fenêtres et vélux.

Le 10/12/14 – M. MANUEL, 73 rue de Vézu, autorisation de l’architecte des bâtiments de France pour réfection toiture.

1bis) ADS (administration du droit du sol) :

A partir du 1^{er} juillet 2015 la DDT (direction départementale territoriale) n’assurera plus l’instruction des documents d’urbanisme.

Une étude comparative a été faite auprès des prestataires possibles. Seules les collectivités peuvent être prestataires.

- La CC (communauté de communes) du pays de Fontainebleau peut accueillir au cas par cas.

- La CC Nemours Val de Loing est entrain de l’organiser pour ses communes.

- Seul le PNRGF va proposer ce service. Pour avancer dans le projet et annoncer un prix par acte, le PNR demande un engagement de principe afin d’affiner l’étude de faisabilité pour le 09/01/2015.

L’engagement sera sur 2 ans : période transitoire en attente des regroupements des CC.

Proposition pour évaluer le coût : une part fixe (nombre d’habitants) + une part variable (nombre d’actes)

Nous devons prendre une délibération d’engagement de principe à l’étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, acceptent à l'unanimité, de prendre une délibération d'engagement de principe à l'étude de faisabilité auprès du PNRGF.

2) - SECURISATION DE LA RUE SAINT ANDRE : pour l'acheminement jusqu'à l'arrêt bus

Commande de plan topographique à GEOMEXPERT.

Document à réaliser pour les Bureaux d'études

M. le maire propose aux membres du conseil de prendre une délibération lui donnant autorisation de signer un bon de commande avec GEOMEXPERT pour réaliser le plan topographique de la rue Saint André.

coût : 1632,09€ HT soit 1958,51€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, autorisent le maire à signer un bon de commande avec GEOMEXPERT pour réaliser le plan topographique de la rue Saint André pour un coût de 1632,09€ HT soit 1958,51€ TTC. Cette dépense sera prévue au budget primitif 2015 en investissement.

Choix d'un bureau d'études

3 bureaux d'études ont été auditionnés en présence de Mr BARBEDETTE de l'ART (Agence Routière Territoriale) :

Société AIRE, au tarif de 3750€ HT

Société ECMO : au tarif de 3750€ HT

Société VRD : au tarif de 3750€ HT

Après avoir étudié et comparé les prestations des devis et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, décident à l'unanimité, de retenir la Société ECMO au tarif de 3750€ HT soit 4500€ TTC et autorisent le maire à signer le devis, Cette dépense sera prévue au budget primitif 2015 en investissement.

3) - MODALITE DE DECLASSEMENT DE LA D16A2 :

M. le maire informe : Le Directeur de l'ART, agence du CG77, propose de céder à la commune la RD16a2 entre Mainbervilliers et la sortie de Boissy, soit 2,726 km :

- Proposition 1 : L'ART remet la route en état avant de la céder à la commune.

- Proposition 2 : La cession de la RD16a2 se fait dans l'état actuel avec une soulte en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, acceptent à l'unanimité la proposition n°2 et émettent le désir d'informations complémentaires.

4) - ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Délibération autorisant le maire à signer la convention avec le CG77 pour l'assistance technique départementale dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

L'ATD apporte 3 aides :

- Assistance pour la veille juridique, aide au montage des dossiers de subvention

- Assistance technique pour l'établissement des périmètres de protection du captage d'eau potable.

- Assistance à la réalisation d'un diagnostic des réseaux de distribution d'eau potable

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés, autorisent le maire à signer la convention du conseil général pour l'assistance technique départementale dans le domaine de la protection de la ressource en eau.

5) - DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE :

le maire donne lecture d'un courrier reçu de M. BRUON, principal du collège Blanche de Castille de la Chapelle la Reine, nous demandant une participation de 40 € par élève de 4^{ème} pour aller étudier les langues vivantes en Europe (Italie ou Grande-Bretagne), 4 enfants de la commune sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent, de verser une participation totale de 160 €.

6) - TRAVAUX MUR ANCIEN CIMETIERE :

Information : la demande de subvention doit être déposée avant le 13/01/2015.

L'enveloppe pour l'entretien du patrimoine ne sera pas renouvelée par le CG77 en 2015

7) - DIVERS :

a) - M. le maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association des parents d'élèves de l'école du Vaudoué nous sollicitant pour une subvention en faveur d'un loto :

Les membres du conseil (pour :1 voix – contre 9 voix) refusent cette demande, la commune de Boissy accordant des subventions aux écoles de la Chapelle la Reine fréquentées par nos enfants avec qui nous sommes en regroupement scolaire par décision académique.

b) - Remerciement de l'union musicale de Fontainebleau pour la subvention qui leur a été accordée.

c) - Les vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le 17 janvier 2015 à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

Patrick POCHON